



Réunion publique du Conseil de quartier Pont de Flandre
17 novembre 2016 - 19h30
Collège Edmond Michelet – 70 rue de l'Ourcq 75019



Réunion animée par **Mahor CHICHE**, Délégué du Maire pour le quartier Pont de Flandre.

ORDRE DU JOUR

- **Présentation des missions du Club de prévention Jeunesse Feu vert**
 - **Propreté**
 - **Budget Participatif : résultats et prochaines échéances**
 - **Présentation de l'initiative d'accueil des nouveaux habitant-e-s**
 - **Questions et remarques diverses**
-

PROPOS INTRODUCTIF

Chloé KAZEMZADEGAN présente l'association **Pièces à Emporter** qui organise des pièces à jouer en appartement. Cette association travaille 6 partenaires : L'Atelier du Plateau, La Générale, La Girandole, Le Théâtre Paris-Villette, Petit Bain, Le Hublot. Elle regroupe une programmation assez diverse : théâtre, jeune public, comte, musique, cirque. L'association s'engage à emporter la pièce et en échange les habitants invitent leurs voisins et leurs amis à la représentation. Un pot peut être organisé en fin de spectacle pour discuter avec les artistes et entrer en contact avec l'association afin d'organiser des sorties culturelles dans les lieux partenaires. Cette association commence à être implantée dans le 18^{ème}. L'année dernière ce sont 25 dates qui ont été demandées et cette année l'objectif est de 35 dates.

Quel espace est nécessaire ? Il n'y a pas de contraintes de place, il est nécessaire que les artistes puissent s'installer une heure avant pour s'adapter à n'importe quel espace.

Quel est le coût de votre prestation ? C'est gratuit.

Quels sont les thèmes et les publics ? Le public cible concerne les habitants des quartiers Politique de la Ville. Il n'y a pas de thème particulier concernant la programmation.

Qui fait le choix des thèmes ? Ce sont les habitants.

Mael GRANGIER présente l'association **Retour Vert le Futur** qui promeut le vélo. Cette association propose des ateliers pour que les gens puissent réparer leurs vélos. De plus, elle va monter une vélo-école pour apprendre voire réapprendre le vélo à Paris. N'hésitez pas à envoyer des [mails](#) à l'association pour toute question.

Quelles sont les démarches à effectuer lorsqu'il n'y a pas de locaux vélos dans les immeubles ? Concernant les nouvelles constructions d'immeubles, avec le plan local d'urbanisme, il y a des obligations de construction de locaux vélos. En ce qui concerne les immeubles qui existent déjà, l'essentiel est de se mettre en rapport avec les bailleurs. Paris Habitat est assez favorable au développement de locaux vélos et si nécessaire la Mairie peut suggérer de répondre aux besoins des locataires.

Y aura-t-il plus de places de stationnement vélo à Paris ? Un des objectifs du plan vélo est de créer des stationnements supplémentaires sur la voie publique (sur les 150 millions d'Euros du Plan vélo parisien, 7 millions seront affectés à la création de 10 000 places de stationnement vélo supplémentaires)

La Ville de Paris organise-t-elle d'autres initiatives pour faire du vélo en sécurité ? Au sein du quartier Pont de Flandre, des pistes cyclables vont bientôt voir le jour sur l'avenue de Flandre et sur la Porte de la Villette, financés dans le cadre du Plan vélo et du budget participatif. Il est d'autre part prévu de compléter la piste cyclable à contresens de la rue de Crimée, en créant une piste sur les portions encore non dotées.

En ce qui concerne le Budget Participatif, l'an dernier, les aménagements cyclables étaient déjà arrivées en première position du vote. Un projet de tronçon spécifique pour apprendre à faire du vélo pour les plus jeunes et les plus anciens a été voté lors de l'édition de cette année.

Plus largement, la Ville de Paris encourage toutes les alternatives à la voiture individuelle. Ainsi, en septembre dernier, une deuxième journée sans voiture a été organisée par la Ville de Paris. Au cours de cette journée, les rues d'une grande partie du territoire parisien sont libres pour les piétons et pour les vélos. Pour cette deuxième édition, le territoire a été élargi mais il ne touche pas encore tout l'arrondissement. Par ailleurs, l'équipe municipale de l'arrondissement porte un projet de zone Paris Respire (fermée à la circulation) autour du Bassin de la Villette avec une éventuelle extension jusqu'à l'avenue de Flandre. Actuellement, le dispositif n'est pas en place car la préfecture

de Police ne peut fournir à l'arrondissement les moyens requis. Enfin, l'équipe municipale a demandé à ce que tout l'arrondissement passe en zone 30 pour favoriser la sécurité des vélos et des piétons.

Est-ce qu'une piste cyclable va être mise en place sous le Pont-rail d'Aubervilliers ? Un aménagement cyclable dans les deux sens est prévu à cet endroit au premier semestre 2018.

PRESENTATION DES MISSIONS DU CLUB DE PREVENTION JEUNESSE FEU VERT

Patrick GOSSET (Directeur du Service de Prévention Spécialisée de la Fondation Jeunesse Feu Vert).

Jeunesse Feu Vert intervient sur 5 arrondissements : 11^{ème}, 12^{ème}, 14^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème}.

Sur le 19^{ème}, ce sont trois équipes qui interviennent : Place des Fêtes, Rébeval/Chaufourniers et Curial/Cambrai.

Une délégation a été donnée au club de prévention par le département pour mener une action de protection de l'enfance. Sa position est de protéger une population et un public. Ses actions prioritaires se dirigent en direction des jeunes qui ont entre **12 et 25 ans**, la priorité étant les collégiens. Une convention lie la fondation au département pour financer une équipe éducative. Ce sont des **éducateurs de rue** qui interviennent car l'intervention a lieu sur un territoire dédié puisque le club n'a pas de mandat nominatif. Les équipes ne travaillent donc pas avec des jeunes désignés par la justice, par les assistantes sociales ou autre. Ce sont des relations qui se créent au jour le jour avec les jeunes sur le territoire. C'est le principe du « **aller vers** ». Le travail principal des éducateurs est donc de prendre contact avec les jeunes qui ne vont pas d'eux-mêmes vers les institutions.

Le deuxième élément important c'est l'**anonymat du jeune**. Quand un jeune se présente aux éducateurs, il n'est pas obligé de décliner son identité. Il y a donc un respect de la relation qui va être créé avec le jeune.

Le troisième élément est le principe de la **libre adhésion éducative**. Le jeune ne va pas payer de cotisation auprès de la Fondation Jeunesse Feu Vert. Il a donc le droit de refuser de prendre/garder contact avec les éducateurs.

Le quatrième élément est le **secret professionnel** qui s'impose aux éducateurs. Ils ne peuvent pas partager avec tout le monde ce qui a été dit lors de leurs échanges excepté avec les partenaires.

Le dernier élément est la **non-institutionnalisation des actions du club de prévention**. La prévention spécialisée est amenée à disparaître sur les quartiers. L'idée de soutenir des dynamiques de quartier et des associations émergentes par la mise à disposition de locaux, un soutien technique, une mobilisation des jeunes.

Dans un premier temps, le club de prévention intervenait sur le secteur Curial/Cambrai/Edmond Michelet. Depuis janvier 2016, le Département de Paris en lien avec la Mairie d'arrondissement a pris la décision de réunir deux quartiers : Flandre/Alphonse Karr et Edmond-Michelet. Dès cet instant, un appel à projet qui a été lancé, auquel Jeunesse Feu Vert a répondu pour pouvoir continuer à mener des actions sur le territoire.

Le club de prévention a été retenu fin juin pour mener une intervention sur le secteur Alfonse Karr/Flandre.

Aujourd'hui, le secteur d'intervention de Jeunesse Feu Vert sur le 19^{ème} va de la rue de Crimée, jusqu'à la rue Gaston Tessier, remonte jusqu'au métro Corentin Cariou, et remonte enfin par l'avenue de Flandre jusqu'au métro Crimée. C'est une équipe de six éducateurs qui intervient sur ce secteur. Des actions collectives sont proposées pour permettre aux éducateurs de **créer du lien** avec les jeunes, autre que la discussion sur leurs difficultés. A côté de cela, il y a tout le travail qui se fait en lien avec la **scolarité**. Par exemple, Jeunesse Feu Vert intervient dans le Collège Edmond Michelet. Pour les plus âgés, il y a tout le travail sur l'**insertion professionnelle** en lien avec les Missions Locales, Pole Emploi et d'autres structures permettant d'accéder à un emploi ou à une formation. Enfin, des **visites en milieu carcéral** sont organisées pour préparer la sortie du jeune afin qu'il puisse se réintégrer.

Questions et remarques :

Est-ce que les éducateurs portent une tenue spécifique ? Non, ils n'ont pas de reconnaissance particulière mais ils ont une carte professionnelle.

Est-ce que vous allez mettre en place des dispositifs pour lutter contre les cambriolages ? Pour rappel, la Mairie d'arrondissement n'a pas de pouvoir de police et les élus ne peuvent que faire remonter les difficultés à la préfecture de Police.

Le groupe d'animation du Conseil de quartier a travaillé avec le commissariat et les acteurs locaux sur la prévention des cambriolages (balade diagnostic, réunions etc.). Il y a 2 ans des bandes extérieures à l'arrondissement qui organisaient des cambriolages ont été démantelées. Depuis janvier, il y a une hausse manifeste de cambriolage sur tout l'arrondissement. Concernant les cambriolages dans le quartier, une réunion de travail a été organisée avec la Commissaire et les acteurs de prévention. Le premier réflexe à avoir quand vous voyez ou entendez quelque chose de suspect est de **faire le 17**. De plus, des **pieds d'immeuble** vont être organisés avec Jérôme Amory, adjoint à la sécurité pour effectuer de la prévention. Enfin, il est impératif de **porter plainte** auprès du Commissariat. La prochaine réunion publique du Conseil de quartier portera spécifiquement sur la sécurité.

PROPRETE

Sophie MINDAY, adjointe en charge de la propreté et de la valorisation des déchets présente les missions et l'organisation du service municipal de la Propreté. Ce service, structuré au sein de la Direction de la Propreté et de l'Eau, a 3 missions essentielles : nettoyer les voies publiques, collecter les ordures ménagères et contrôler l'application du règlement sanitaire départemental (sanctionner les infractions à la propreté).

La DPE est territorialisée : chaque grand arrondissement - comme le 19^e – dispose de sa propre unité territoriale.

La Division propreté du 19^e arrondissement comporte **6 ateliers territoriaux**. Le quartier Pont de Flandre est pris en charge par l'atelier Cesaria-Evora ainsi que par la Régie de quartier.

Dans le 19^{ème} arrondissement, les agents nettoient **102 km de voie** et **204 km de caniveaux**. Ils **déblaient 5 marchés** et **traitent 7620 pieds d'arbre**. Concernant les moyens humains, ce sont **300 agents** qui **balaiant la voie publique** et **pilotent les engins de nettoyage (aspiratrices, laveuses, etc.)** et selon une fréquence variable d'une rue à l'autre. Cette fréquence est directement déterminée par le niveau de renouvellement des souillures d'une rue, ainsi que par sa fréquentation. En résumé, plus une rue est salie, plus elle sera nettoyée. A titre d'exemple (l'avenue de Flandre est nettoyée 5 à 6 fois par semaine).

Un **plan propreté** a été mis en place dans l'arrondissement, qui définit les objectifs prioritaires de nettoyage, et les moyens qui leur sont affectés. Ce Plan propreté a été élaboré en concertation avec les groupes des Conseils de quartier.

L'investissement **humain et financier** de la Ville de Paris dans la propreté est considérable, mais le résultat n'est pas toujours à la hauteur de cet investissement. Cela tient notamment aux incivilités, beaucoup trop nombreuses.

Concernant les **incivilités**, plusieurs mesures sont mises en place. La Mairie cherche à allier en permanence sensibilisation & communication, mais aussi responsabilisation des usagers par la verbalisation.

A cet égard, la Ville de Paris a obtenu de l'Etat que le Code pénal soit réformé et que **l'amende** qui sanctionne les infractions aux règles relatives à la salubrité publique passe de 35 à **68 €**. Par ailleurs, les effectifs en charge de la verbalisation des infractions à la propreté vont fortement augmenter. Il y avait jusqu'à présent 6 agents chargés de la verbalisation dans tout le 19^{ème} arrondissement. Ils étaient très actifs mais pas assez nombreux.

Or l'année 2016 a vu la création d'une nouvelle direction municipale, la Direction de la Sécurité, de la Prévention et de la Protection, au sein de laquelle est constituée une brigade des incivilités. Dans le 19^e, cette brigade, entièrement chargée de la verbalisation des incivilités, comptera à terme plusieurs dizaines d'agents.

Afin que le service de la propreté soit plus efficace et réactif, il est nécessaire de **signaler** en temps et en heure les problèmes rencontrés. Les différents moyens pour effectuer un signalement sont :

- Application gratuite : **Dans ma rue** (prendre en photo le problème et l'envoyer au service concerné) ;
- **Formulaire Internet** ;
- Appel à la division propreté du 19^{ème} : **01 53 72 54 00** ;
- Appel au **3975** (numéro général de la Ville).

Questions et remarques :

A quelle fréquence est nettoyée la Alfonse-Karr ? Les agents de la propreté interviennent le matin entre 4 à 5 fois par semaine sur la Alfonse Karr. De plus, un accord a été passé entre la Ville de Paris et la Régie de quartier qui emploie du personnel en insertion chargé du nettoyage complémentaire sur cette rue 5 fois par semaine.

Quand sera mise en place la brigade de lutte contre les incivilités ? A partir de 2017. Ses effectifs seront complets en 2018.

Les graffitis de la rue Alphonse Karr vont-ils être enlevés ? L'association Les Couleurs de Pont de Flandre, membre du groupe d'animation du Conseil de quartier Pont de Flandre informe les habitants que les murs de la rue Alphonse Karr vont être « pochoirisés » avec l'encadrement d'un artiste. Ce pochoiriste va encadrer des ateliers d'enfants et d'habitants. Les tags réalisés précédemment avaient été laissés à la libre appréciation des enfants qui avaient répondu à un questionnaire.

Une habitante a reçu dans sa boîte aux lettres une information sur la mise à disposition de bac composteur, comment cela va être géré au niveau de la copropriété ?

La Ville de Paris met gratuitement à disposition de tous les groupes d'habitants volontaires des bacs à compost collectifs permettant de composter ses biodéchets pour les transformer en engrais. Pour bénéficier de bacs à compost, il suffit de constituer un groupe d'habitants dans son immeuble, et de disposer de quelques m2 d'espace vert ou de pleine terre.

Il n'y a pas d'obligation à s'équiper d'un composteur, donc la lettre d'information a certainement été diffusée par l'un des copropriétaires à l'attention de ses voisins.

La promotion du compostage s'inscrit dans une démarche plus large de la Ville de Paris, visant à réduire la quantité de déchets produite par chaque habitant, et augmenter la quantité de déchets triés et recyclés, plutôt qu'incinérés ou enfouis dans des décharges.

BUDGET PARTICIPATIF : RESULTATS DU VOTE ET PROCHAINES ECHEANCES

Mahor CHICHE, adjoint au Maire à la démocratie locale rappelle que cette année l'enveloppe du Budget Participatif du 19^{ème} arrondissement est de 5,745 millions d'euros dont une enveloppe de 2,618 millions d'euros dédiée aux quartiers populaires.

Concernant les dépôts de projets, le 19^{ème} arrondissement est arrivé premier dans Paris avec 299 projets déposés. Ceci est le résultat d'un travail pédagogique en amont afin de faire en sorte que les associations, les Conseils de quartier et les habitants déposent des projets. Ensuite des ateliers de co-construction ont eu lieu pour rationaliser les projets afin qu'ils puissent être analysés par les services de la Ville. Au cours de la commission ad hoc, un travail de regroupement a été effectué et c'est 40 projets qui ont été soumis au vote.

En termes de communication, un stand a été tenu pendant Paris Plages afin que les porteurs de projets et les habitants puissent faire campagne pour les projets qui leur tiennent à cœur. Pendant la période de votes, des habitants, des parents d'enfants et des commerçants ont fait campagne.

Les résultats du vote (ci-dessous) ont eu lieu le 4 octobre. La participation du vote était de plus de 8 000 votants pour l'arrondissement soit 40 % de plus que l'année dernière. En termes de nombre de votants le 19^{ème} arrondissement est arrivé 2^{ème} sur tout Paris car l'objectif était de faire en sorte qu'il y ait une légitimité à ces votes.

Les projets parisiens lauréats :

1. Des abris pour les personnes sans domicile fixe (20 298 votes)
2. Paris plus propre : plus de toilettes et plus de technologie au service de la propreté (16 232 votes)
3. Alimentation : du gaspillage au partage (16 086 votes)
4. Plus de nature en ville (14 329 votes)
5. Réinventons nos places des quartiers populaires (8 784 votes)
6. Plus de végétal dans les quartiers populaires (8 081 votes)
7. Plus de commerces dans les quartiers populaires (7 679 votes)
8. Des quartiers populaires à énergie positive (7 577 votes)
9. Espaces de travail publics (5 537 votes)
10. Des boîtes à jouer et des ludothèques dans les écoles des quartiers populaires (4 537 votes)
11. Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires (4 133 votes)

Les projets du 19^e lauréats :

1. Une coulée verte de la Villette aux Buttes Chaumont (2406 votes)
2. Plus d'aménagements vélos pour petit-e-s et grand-e-s (1414 votes)
3. Un verger et des bacs de culture (1411 votes)
4. Un skate park et du beach volley (1074 votes)
5. Réaménager les trottoirs des quartiers Pont de Flandre et Flandre-Aubervilliers (927 votes)
6. Aménager des places et placettes (920 votes)
7. Une boîte à la livre sur l'espace public (906 votes)
8. Plus de bancs dans le 19e (897 votes)
9. Rénover les terrains de sport Michelet, Porte Chaumont et Barbanègre (840 votes)
10. Un ponton Place Stalingrad (830 votes)
11. La rue Eugène Jumin un trait d'union entre 2 parcs (815 votes)
12. Pour une meilleure cohabitation piétonn-ne-s automobilistes (779 votes)
13. Des cours d'écoles plus colorées et plus ludiques (750 votes)
14. Des rues plus accessibles autour de la Place des Fêtes (734 votes)
15. Un meilleur éclairage public pour tout-te-s (631 votes)
16. Le Mur de la Paix (552 votes)

Prochaines échéances du Budget Participatif 2017 : vous pourrez déposer vos projets sur le site www.budgetparticipatif.paris.fr du **24 janvier au 21 février**.

PRESENTATION DE L'INITIATIVE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANT-E-S

François DAGNAUD, maire du 19^{ème} arrondissement, a souhaité qu'il y ait un accueil des nouveaux habitants délocalisé. Le 26 novembre aura lieu une balade d'accueil des nouveaux habitants du quartier suivie d'un repas de l'amitié. Depuis le mois de février, il y a 165 nouveaux habitants sur le quartier.

QUESTIONS ET REMARQUES DIVERSES

Le défilé de mode qui a été organisé le 27 août lors de l'évènement Tapis Rouge sera diffusé le 19 janvier à 19h30 à l'UGC de Rosa Parks.

Le 21 mai 2017 aura lieu une course relai dans le 19^{ème} ouverte à tout le monde afin de mélanger les quartiers et les générations. Les informations nécessaires à l'inscription seront communiquées plus tard.

Bureau des Conseils de quartier
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris
www.mairie19.paris.fr



Annexe Propreté

ENSEMBLE, POUR UN 19^E PLUS PROPRE !

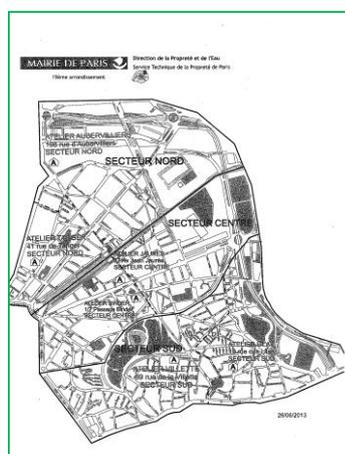
Réunion du Conseil de Quartier PONT DE FLANDRE
17 novembre 2016

La Propreté à Paris : comment ça marche ?

- Un service municipal dédié : la Direction de la Propreté et de l'Eau
 - ▣ Dans le 19^e : la Division Propreté du 19^e
- Missions essentielles :
 - ▣ Nettoyement des voies publiques
 - ▣ Collecte des Ordures ménagères
 - ▣ Mais aussi : contrôle de l'application du règlement sanitaire départemental – ex-CAPP, désormais brigade des incivilités

La Division propreté du 19^e arr.

- L'arrondissement est divisé en trois secteurs
 - ▣ Secteur Nord
 - ▣ Secteur Centre
 - ▣ Secteur Sud
- 6 ateliers territoriaux
- Organisation du balayage en « cantons »
- Le nettoyage du quartier Pont de Flandre est pris en charge par l'atelier Cesaria Evora, ainsi que par la Régie de quartier (= SPECIFICITE)



La mission Propreté : qui, comment ?

□ En quelques chiffres :

- 102 km de voies
- Et 204 km de caniveaux
- 5 marchés à déblayer
- Plus de 7620 pieds d'arbres à traiter

□ 300 agents chargés du :

- Balayage
- Pilotage d'engins de nettoyage



Pratiquement parlant...

□ Balayage

- 3 à 7 fois par semaine
- Fréquence déterminée par le niveau de renouvellement des souillures



Pratiquement parlant...

□ Lavage

- A minima 1 lavage par semaine
- Jusqu'à 2 ou 3 passages hebdomadaires
- Quels engins ?
 - Laveuses de trottoir & de chaussée



Pratiquement parlant...

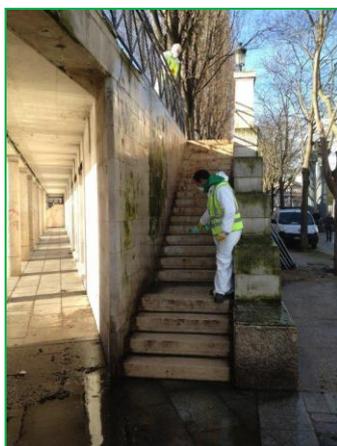


Mais aussi :

- ▣ Aspiratrices
- ▣ Souffleuses
- ▣ Porters & Jumpers pour la **COLLECTE DES ENCOMBRANTS**

Autres missions

- ▣ Dégraissage
- ▣ Désaffichage
- ▣ Traitement des pieds d'arbre...



La Propreté = Un Partenariat

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">▣ Partenaire 1→ Service Municipal de la Propreté
▣ S'engage à :<ul style="list-style-type: none">▣ Mieux nettoyer▣ Plus d'efficacité et de rigueur | <ul style="list-style-type: none">▣ Partenaire 2→ Les habitants et visiteurs de Paris
▣ S'engagent à :<ul style="list-style-type: none">▣ Moins salir▣ Veiller en commun à l'entretien de l'espace public▣ Effectuer des signalements |
|--|--|

Comment effectuer des signalements ?

□ Signalements

« en temps et en heure »

□ Plusieurs moyens :

- Application
 - « **Dans ma rue** »
- Formulaire **Internet**
- Appel à la Division propreté du 19^e :
01 53 72 54 00
- Appel au **3975**



Contrôle des infractions « Propreté »

□ Un service dédié :

- Le Centre d'Action pour la Propreté de Paris :
- 6 agents dans le 19^e

	Les infractions	Classe	Montant de l'amende
Article R. 632-1 du Code pénal	Réprime les abandons d'ordures, de déchets, de matériaux et d'autres objets	2 ^{ème} classe	Amende forfaitaire de 68 €
Article R. 635-8 du Code pénal	Réprime les abandons d'épaves de véhicules ou d'ordures, des déchets, de matériaux et d'autres objets réalisés à l'aide d'un véhicule	5 ^{ème} classe	Amende de 1500 € maximum
Article R. 610-5 du Code pénal	Réprime les infractions prévues par les arrêtés municipaux (notamment pour les marchés)	1 ^{ère} classe	Amende de 38 € maximum
Article 7 du décret 2003-462 du 21 mai 2003	Réprime les infractions prévues par le Règlement Sanitaire du Département de Paris	3 ^{ème} classe	Amende de 450 € maximum

→ 2017 : déploiement de la brigade des incivilités, rattachée à la NPSP

Merci de votre écoute ... et de votre aide !

